



Fiche signalétique

Date d'émission : 10-juin.-2019

Date de révision : 10-juin.-2019

Version 3

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Arrow All In**

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-290

Numéro(s) d'enregistrement N° ID/ONU Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 33225 UN3082

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International) Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Norme américaine de communication des dangers (HCS 2012).

Aspect Liquide ambre

État physique Liquide

Odeur aromatique doux

Classification

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 4

Mot indicateur

Attention

Mentions de danger

Nocif par inhalation

Provoque une irritation des yeux

Susceptible de provoquer le cancer

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Liquide combustible

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NE PAS faire vomir

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conserver hors de la portée des enfants

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Clethodim	99129-21-2	11-15
Huile minérale	8042-47-5	37-41
Naphta (pétrole), aromatique lourd	64742-94-5	35-39
Acide benzènesulfonique, C10-13-alkyl dervis., Sel de calcium	90194-26-6	1-3
2-Ethylhexanol	104-76-7	1-3
Naphthalene	91-20-3	<1

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux	Apportez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire lorsque vous consultez un médecin.
Contact avec les yeux	Gardez les paupières écartées et rincez doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Inhalation	Transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis pratiquez la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Ingestion	Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne pas donner de liquides à la personne. Ne faites rien par la bouche à une personne inconsciente.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Nocif par inhalation. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut être nocif ou mortel en cas d'ingestion et pénètre dans les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin	Traiter le patient de façon symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Les vomissements peuvent causer une pneumonie par aspiration.
-------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés	Non déterminé.
-----------------------------------------	----------------

Dangers spécifiques du produit

Liquide combustible.

Données sur les risques d'explosion**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Le liquide s'évapore et forme de la vapeur (vapeurs) qui peut s'enflammer et brûler avec une violence explosive. Les vapeurs invisibles se propagent facilement et peuvent être incendiées par de nombreuses sources telles que veilleuses, équipement de soudage, moteurs électriques et commutateurs. Le risque d'incendie est d'autant plus grand que la température du liquide dépasse 85 ° F. Les produits de combustion d'incendies impliquant ce produit peuvent être toxiques. Évitez de respirer la fumée et les brumes. Évitez tout contact du personnel et de l'équipement avec les retombées et le ruissellement. Réduisez au minimum la quantité d'eau utilisée pour lutter. Ne pas pénétrer dans un espace clos sans un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome. Contenir et isoler les eaux de ruissellement et les débris pour une élimination appropriée. Décontaminez l'équipement de protection individuelle et de lutte contre l'incendie avant de le réutiliser. Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Conseils sur la manutention sécuritaire Conserver hors de la portée des enfants. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver le concentré de la peau ou des yeux immédiatement. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Après utilisation, se laver les mains et toute autre peau exposée. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Enlevez et lavez les vêtements contaminés séparément du linge de maison avant de les réutiliser. Éviter la dérive de pulvérisation. Évitez la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et de la végétation souhaitable. Conservez le récipient bien fermé et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Observez les zones tampons d'état appropriées autour des étendues d'eau et des zones humides. Lors de la manipulation du concentré, du mélange, du chargement ou lors du nettoyage et des réparations, porter des lunettes de protection ou un masque facial, un tablier en caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes en caoutchouc, une chemise à manches longues et un pantalon long.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Le produit doit être conservé à une température supérieure à 5°C. Bien agiter avant d'utiliser. Les insecticides et les fongicides doivent être séparés des herbicides afin d'éviter toute possibilité de contamination croisée. Conservez le récipient bien fermé et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des produits alimentaires.

Matières incompatibles Agents oxydants forts.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Naphthalene 91-20-3	TWA: 10 ppm S*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ (vacated) TWA: 10 ppm (vacated) TWA: 50 mg/m ³ (vacated) STEL: 15 ppm (vacated) STEL: 75 mg/m ³	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m ³
------------------------	-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

Veillez vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de protection ou un masque facial.

Protection de la peau et du corps

Tablier en caoutchouc. Gants résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc. Chemise à manches longues et un pantalon.

Protection respiratoire

Ce produit peut être un irritant des voies respiratoires et, à moins que la ventilation ne soit adéquate, l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire approuvé est recommandée. Utilisez ce matériau uniquement dans des zones bien ventilées.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	Odeur	aromatique doux
Aspect	Liquide ambre	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé
Couleur	Ambre		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	3-6	
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair	66.6°C	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	0.9-0.93	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	

Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité cinématique	5.189
Viscosité dynamique	Non déterminé
Propriétés explosives	Non déterminé
Propriétés comburantes	Non déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. Ne pas laisser le produit geler. Conserver à une température supérieure à -8 ° C (18 ° F).

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Aucun connu.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition incomplets peuvent inclure du monoxyde de carbone. Les produits de décomposition ultimes sont le dioxyde de carbone et l'eau. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Éviter le contact avec la peau.
Inhalation	Nocif par inhalation.
Ingestion	Ne pas avaler.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Clethodim 99129-21-2	= 1360 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 3.25 mg/L (Rat) 4 h
Huile minérale 8042-47-5	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-
Naphta (pétrole), aromatique lourd 64742-94-5	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2 mL/kg (Rabbit)	> 590 mg/m ³ (Rat) 4 h
2-Ethylhexanol 104-76-7	= 3730 mg/kg (Rat)	= 1980 mg/kg (Rabbit)	> 227 ppm (Rat) 6 h
Naphtalene 91-20-3	= 1110 mg/kg (Rat) = 490 mg/kg (Rat)	(= 1120 mg/kg (Rabbit) > 20 g/kg (Rabbit)	> 340 mg/m ³ (Rat) 1 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Naphtalene 91-20-3	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérigène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérigène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérigène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mesures numériques de la toxicité

DL50 orale aiguë (Rat): >2000 mg/kg

LD50 cutanée aiguë (Lapin): >2000 mg/kg

CL50 d'inhalation aiguë (Rat): 4.01 mg/L

Irritation de l'oeil: Non irritant.

Irritation cutanée: Non irritant

Sensibilisation cutanée: pas un sensibilisant cutané

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont moyennement à fortement toxiques pour les organismes aquatiques. Éviter la contamination des systèmes aquatiques lors de l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Huile minérale 8042-47-5		10000: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50	
Naphta (pétrole), aromatique lourd 64742-94-5	2.5: 72 h Skeletonema costatum mg/L EC50	1740: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 41: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 2.34: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 19: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 45: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	0.95: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
2-Ethylhexanol 104-76-7	11.5: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	7.5: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 27 - 29.5: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 32 - 37: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 29.7: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 10.0 - 33.0: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	39: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Naphtalene 91-20-3	0.4: 72 h Skeletonema costatum mg/L EC50	1.99: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 31.0265: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 1.6: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 0.91 - 2.82: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 5.74 - 6.44: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	1.09 - 3.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 2.16: 48 h Daphnia magna mg/L LC50 1.96: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Flow through

Persistence/Dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de partage
Huile minérale 8042-47-5	>6
Naphta (pétrole), aromatique lourd 64742-94-5	2.9 - 6.1
2-Ethylhexanol 104-76-7	3.1
Naphthalene 91-20-3	3.6

Autres effets nocifs

Non déterminé

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

Élimination des déchets	Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Contacter le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.
Emballages contaminés	Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Ceci est un conteneur recyclable, et doit être éliminé sur un site de collecte des conteneurs. Contactez votre distributeur / revendeur local ou votre municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. S'il n'y a pas de site de collecte des contenants dans votre région, éliminez le contenant conformément aux exigences provinciales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

DOT

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Matières dangereuses pour l'environnement, liquides, n °. (Cléthodime, Hydrocarbures)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui.

IATA

Numéro ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Matières dangereuses pour l'environnement, liquides, n °. (Cléthodime, Hydrocarbures)
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

IMDG

Numéro ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Thiram)
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

TMD

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Matières dangereuses pour l'environnement, liquides, n °. (Cléthodime, Hydrocarbures)
Classe de danger	9
Dispositions particulières	III
Polluant marin	Oui

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/E LINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Clethodim	X			X	X			
Huile minérale	X	X	X	X	X	X	X	X
Naphta (pétrole), aromatique lourd	X	X	X		X	X	X	X
Acide benzènesulfonique, C10-13-alkyl dervis., Sel de calcium		X	X	X	X		X	X
2-Ethylhexanol	X	X	X	X	X	X	X	X
Naphthalene	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis**CERCLA**

Ne s'applique pas

SARA 313

Ne s'applique pas

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ne s'applique pas

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ne s'applique pas

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ne s'applique pas

Numéro d'homologation des pesticides

Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 33225

Déclaration du produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA.

Étiquette du produitMISE EN GARDE
POISON**Différence entre la SDS et l'étiquette du produit**

	Étiquette du produit	SDS
Mot d'alarme	Avertissement / Danger	Avertissement
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières / brouillards)		Nocif si inhalé
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	N/A	Provoque une grave irritation des yeux
Cancérogénicité	N/A	Susceptible de provoquer le cancer
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	N/A	Peut provoquer somnolence ou vertiges
Toxicité par aspiration	N/A	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

16. AUTRES INFORMATIONS**NFPA****Risques pour la santé**

Non déterminé

Inflammabilité

Non déterminé

Instabilité

Non déterminé

Dangers particuliers

Non déterminé

HMIS**Risques pour la santé**

Non déterminé

Inflammabilité

Non déterminé

Dangers physiques

Non déterminé

Protection individuelle

Non déterminé

Date d'émission :

05-mai-2019

Date de révision :

06-mai-2019

Note de révision:

nouveau format

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique